HAL
open science

Une bonne histoire ou l'anecdote dans l'épistolaire de Paolo Sarpi

Marie Viallon

To cite this version:

Marie Viallon. Une bonne histoire ou l'anecdote dans l'épistolaire de Paolo Sarpi. Geneviève Bouzinac, Camille Esmein-Sarrazin, Gaël Rideau et Gabrièle Ribémont. L'anecdote entre littérature et histoire : à l'époque moderne , Presses universitaires de Rennes, pp.253-274, 2015, 978-2-7535-4072-9. 10.4000/books.pur.53914 . hal-01527252

HAL Id: hal-01527252

https://univ-lyon3.hal.science/hal-01527252

Submitted on 24 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une bonne histoire ou l'anecdote dans l'épistolaire de Paolo Sarpi

MARIE VIALLON
Univ. Lyon 3
UMR CNRS 5037

Résumé en français

A la charnière entre le XVIe et le XVIIe siècle, l'épistolaire de Paolo Sarpi n'a pas pour but de parler de lui-même mais plutôt de diffuser des informations et des idées nouvelles. Au nombre de ses arguments pour convaincre, Sarpi utilise l'anecdote : après avoir établi la nature de cette historiette inédite (*an ekdotos* = non-éditée), à caractère historique et à intention polémique, cet article cherchera à en définir l'utilité dans l'économie du texte qui accueille l'anecdote et, plus généralement, dans l'œuvre et la pensée de Sarpi.
(454 signes)

Résumé en anglais

In writing his epistolary at the turn of the 16th-17th centuries, Paolo Sarpi was more concerned with the dissemination of knowledge and new ideas than talking about himself. One of the techniques of persuasion he uses is anecdote. This paper/article seeks first to identify the precise nature of the unpublished little tale (*an ekdotos* = 'unpublished'), which is of a historical and deliberately polemical nature; then to discover its role/use within the text in which it is embedded and, more generally, within the works and thinking of Sarpi.
(457 signes)

Ecrire une lettre c'est abolir les distances et décaler le temps en donnant des nouvelles, racontant des événements et partageant des idées. Parmi d'autres, l'anecdote est un des outils de rédaction de ce genre d'écriture qui se place entre, d'une part, la littérature à laquelle elle emprunte la forme, le style, le maniement de la langue et, d'autre part, l'histoire à laquelle elle est reliée par le fond, l'information factuelle, le débat d'idées et la controverse. Le véritable épistolaire (celui qui est composé de lettres authentiques et non ré-écrit *a posteriori*) appartient malgré lui à la sphère littéraire car il n'a pas été écrit pour cela.

A la charnière entre le XVIe et le XVIIe siècle, l'épistolaire de Paolo Sarpi[1] n'est pas destiné à parler de soi (les remarques autobiographiques sont extrêmement peu nombreuses et le plus souvent limitées à une rapide annotation, sans aucune intention introspective) mais à diffuser -rapidement et discrètement- des informations et des idées nouvelles dans un style clair, pur, sans excès d'ornement et élégant, comme le définissait Erasme dans son petit manuel d'épistolographie[2].

Le propos de cette recherche est de tenter une définition de l'anecdote afin de pouvoir établir un inventaire et d'évaluer sa place dans l'épistolaire de Sarpi et, enfin, son utilité pour le style épistolaire de Paolo Sarpi.

---

[1] Voir le site CORrespondance de SARpi http://correspondance-sarpi.univ-st-etienne.fr (désormais CORSAR) qui présente des lettres de 1567 à 1621.

[2] Erasme, *De conscribendis epistolis opus* (1522), I, 351. On peut également lire les *Lettres* d'Etienne Pasquier (1529-1615), Amsterdam, Compagnie des Libraires, 1723.

Brève présentation de Paolo Sarpi

Il est né à Venise le 14 août 1552 et mort, dans sa ville natale, le 14 janvier 1623. Il entre très jeune dans l'Ordre des servites et manifeste tôt une intelligence et des capacités remarquables. Une carrière brillante mais discrète le conduit jusqu'à la charge de procureur général de son Ordre, puis de prieur provincial. Après trois tentatives infructueuses pour obtenir un petit évêché tranquille (Milopotamos en 1593, Caorle en 1600 et Nola en 1601) car on lui reproche une correspondance avec des hérétiques, Sarpi semble se destiner à une existence studieuse et retirée au couvent Sainte-Marie-de-Venise où parviennent —tout de même— les *stimuli* de l'université de Padoue et des recherches de ses amis Huygens, Acquapendente et Galilée. Son érudition scientifique le porte essentiellement vers les mathématiques et les sciences naturelles, alors que sa réflexion philosophique s'inscrit dans ses *Pensieri* dont la recherche souligne toujours plus les affinités avec Montaigne, Charron et Bodin.

Cependant, la dramatique crise de l'Interdit, fulminé en 1606 par le pape Paul V contre la Sérénissime République, tire Sarpi de sa retraite et il observe justement, dans un entretien avec Christoph von Dohna :

> • *Un uomo non può niente, senza l'occasione. se l'occasione dell'Interdetto non si fosse offerta, io non avrei scritto niente*[3].
> • Un homme ne peut rien sans l'occasion. Si l'occasion de l'Interdit ne s'était pas présentée, je n'aurais jamais rien écrit[4].

Sarpi a alors accepté de s'engager de toutes ses forces dans la lutte contre l'Interdit pour des motifs politiques, liés à l'indépendance et aux libertés menacées de la République, et pour des motifs religieux, liés à son désaccord profond avec l'Eglise romaine quant à la conception des dogmes et de la discipline ecclésiastique. Avec l'autorisation de son prieur[5], Sarpi devient théologien et consulteur *in iure* de la République de Venise, c'est-à-dire un expert en droit canon au service de la république, contre Rome. Cet engagement lui ouvre les portes de la chancellerie secrète et, malgré sa position de moine, il est un des personnage les mieux informés sur la marche du monde.

Les quelques mois de différend vénéto-pontifical ont attiré le regard de nombreux européens sur le père Paul qui est apparu comme le théoricien clair et intelligent d'une doctrine qui préconise :

> • *… che Iddio ha constituito doi governi nel mondo, uno spirituale, l'altro temporale, ciascuno di essi supremo et independente l'uno dall'altro. L'uno è il ministerio ecclesiastico, l'altro è il governo politico. Dello spirituale ha dato la cura alli apostoli et alli suoi successori, del temporale a' principi ; sì che li uni non possino intromettersi in quello che agl'altri appartienne ; che il papa non ha potestà di annullare le leggi de' principi sopra le cose temporali, né privarli delli Stati, né liberare li sudditi dalla soggezzione*[6].
> • … que Dieu a créé deux gouvernements dans le monde, l'un spirituel et l'autre temporel. Chacun est suprême et indépendant de l'autre. Le premier est le ministère

[3] Paolo Sarpi, *Colloqui col burgravio Christoph von Dohna*, édition de Manlio Busnelli, Bari, Laterza, 1931, p. 130. Sa première lettre à Loysel est un plaidoyer en faveur de la publications des lettres familières (*Il rend raison pourquoi il expose ses lettres en lumière*) et la seconde à M. de Tournebu, professeur de grec, défend l'emploi du français (*Sçavoir s'il est bon de coucher les arts ou sciences en françois*).

[4] Paolo Sarpi, *Colloqui col burgravio Christoph von Dohna*, édition de Manlio Busnelli, Bari, Laterza, 1931, p. 130. Nous traduisons.

[5] Voir sur CORSAR, la présentation de son Ordre.

[6] Paolo Sarpi, *Istoria dell'interdetto*, édition de Giovanni Da Pozzo, Torino, UTET, 1968, Lib.IV, p. 290. Voir aussi l'édition de Corrado Pin, Conselve, Think ADV, Lib. IV, p. 150. Cité par Giusto Nave [i.e. Giacinto Maria Bergantini, OSM], *Fra Paolo giustificato. Dissertazione epistolare*, in Colonia, presso Pietro Mortier, 1752 p. 105.

> ecclésiastique, l'autre est le gouvernement politique. Il a donné le gouvernement spirituel aux Apôtres et à leurs successeurs et le temporel aux Princes de sorte que les uns ne peuvent s'ingérer dans ce qui appartient aux autres. Que le pape n'a pas pouvoir d'annuler les lois des princes sur des choses temporelles, ni de les priver de leurs Etats, ni de libérer leurs peuples de leur sujétion[7].

Cette position est lue avec beaucoup d'attention dans la France du début du XVIIe siècle où sévit une « guerre de plumes » qui divise le royaume entre les héritiers de la ligue soutenus par l'Espagne, les parlementaires gallicans et les réformés qui tentent de *ruiner la tyrannie romaine, détruire la superstition et l'idolâtrie et ouvrir la voie à l'Evangile*.

Par la plume, les gallicans [le président Jacques-Auguste de Thou, Jacques Leschassier, Jacques Gillot, …] comme les réformés européens [Philippe Duplessis-Mornay, Francesco Castrino, Jan van Meurs, Dudley Carleton, Christoph von Dohna, …] établissent avec Sarpi des relations épistolaires nourries. En référence à l'université d'Orléans qui nous reçoit, nous ferons une mention spéciale pour le huguenot Jérôme Groslot de Lisle qui a été, comme son père, bailli d'Orléans et dont la résidence de ville est devenue l'hôtel-de-ville depuis la Révolution, alors que son château, situé sur une île de la Loire, était un refuge pour tous les réformés en fuite. En outre, Sarpi entretient une correspondance avec des Vénitiens éloignés de la Sérénissime République comme les ambassadeurs : Francesco Priuli à Prague, Antonio Foscarini à Paris, Gregorio Bargarigo en Suisse, Simone Contarini à Rome et Giovanni Francesco Sagredo à Alep. Les uns et les autres offrent à Sarpi et attendent de Sarpi des informations sur les événements de Venise et du monde.

Cet épistolaire est la base de notre étude, délaissant les ouvrages sur lesquels s'est forgée sa réputation comme son *Histoire du concile de Trente*[8] et son *Traité de la matière bénéficiale*. En effet, tous les préfaciers de quelque pan de cette correspondance ont pu constater qu'au-delà du sérieux des idées et de l'austérité des thèmes abordés, la lecture n'est pas aride car le style de Paolo Sarpi est plaisant et fluide, volontiers ironique. Parmi les multiples procédés stylistiques, linguistiques et littéraires, le recours à l'anecdote tient sa place à côté des métaphores humoristiques[9] et des locutions proverbiales.

Traiter de l'anecdote dans l'épistolaire de Paolo Sarpi implique écarter –d'entrée de jeu- la correspondance passive, c'est-à-dire les lettres adressées par d'autres, pour ne conserver que la correspondance active. A regret, toutefois, car cela disqualifie de beaux exemplaires comme l'émouvante anecdote de la mort stoïque du vieil anabaptiste à Zurich, le 9 octobre 1614[10]. En outre, nous écarterons toutes les lettres que l'on peut qualifier de

---

[7] Nous traduisons.

[8] Paolo Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, édition sur la traduction française de Pierre-François Le Courayer (1736), introduction et commentaires par Marie Viallon et Bernard Dompnier, Paris, Honoré Champion, 2002.

[9] La plume ironique de Sarpi offre des moments piquants et efficaces comme, par exemple, cette comparaison : non vale lo Spagnuolo senza gesuito più che la lattuca senza oglio / un Espagnol sans jésuite ne vaut pas plus qu'une laitue sans huile (CORSAR 1609-10-22 à Foscarini) ;
ou bien, la description de l'empoisonnement de Ribetti : in pochissime hore evacuò circa 40 volte, prima li humori, poi il sangue et finalmente la vita / en quelques heures il a évacué une quarantaine de fois, d'abord les humeurs, puis le sang et enfin la vie (CORSAR 1610-12-31 à Groslot) ;
ou encore, cette représentation épouvantable de la Savoie : La Savoia è un paese pieno di monti, valli et recessi, più che il laberinto di Creta / La Savoie est un pays plein de montagnes, de vallées et de gouffres, pire que le labyrinthe de Crète (CORSAR 1608-04-01 à Groslot) ;
ou enfin, cette définition de l'inutile : portar luce al sole / apporter de la lumière au soleil (CORSAR 1610-10-26 à Castrino).

[10] Voir sur CORSAR 1614-10-17 de Gregorio Barbarigo : non voglio restar di dar parte a Vostra Signoria reverenda di un martire il quale, giovedì li 9 di questo mese secondo il nostro calendario, il che essendo materia assai curiosa non credo che le sarà discaro l'intenderne qualche particolare / je veux vous faire part d'un martyre, ce jeudi 9 du mois selon notre calendrier, qui est de nature assez curieuse et dont, je pense, vous aimerez connaître quelques détails.

« professionnelles » car elles traitent des problèmes et affaires de l'Ordre servite sur les plans juridiques, disciplinaires et dogmatiques, aux temps où Sarpi assumait des charges dans l'Ordre. En somme, nous conserverons ses lettres dites « familières ».

La nature de l'anecdote

Pour mener à bien notre inventaire des anecdotes dans l'épistolaire de Sarpi, la première étape est de nous interroger sur la nature de l'anecdote. A quoi reconnaît-on qu'une narration est ou n'est pas une anecdote ? en prenant pour référence le texte de Procope de Césarée (460-565) qui l'a portée sur les fonts baptismaux avec ses *Anecdota*[11] (vers 559).

D'Isambert a démontré, dans son introduction, que l'on peut considérer cet ouvrage comme le IXe livre de *l'Histoire de Justinien*, c'est-à-dire comme un ouvrage à caractère historiographique. Dès lors, l'anecdote doit être une historiette qui évoque le déroulement de faits historiques ou considérés comme tels : l'anecdote doit dépasser la seule évocation des faits d'actualité, qu'elle soit simplement descriptive ou accompagnée de commentaires et d'analyses, ou le simple échange d'information (au sens journalistique du terme) comme la nouvelle du rapt du fils du vice-roi de Sicile par les corsaires algérois qui l'ont offert au sultan ottoman[12] ou bien la parution d'un nouveau traité de controverse sur les libertés gallicanes par Pierre Pithou[13]. L'anecdote doit constituer un récit, qui doit suspendre le temps de la narration dans laquelle elle est enchâssée, pour trouver son rythme propre : le plus souvent l'anecdote est datée de façon claire. Elle doit aussi avoir son style propre en rompant le fil de la narration car elle introduit des personnages supplémentaires, des circonstances neuves et des lieux nouveaux. Le récit anecdotique doit mettre en place un nouveau niveau de lecture par rapport au texte principal qui l'accueille et il peut avoir un lien logique, un point d'ancrage qui le rattache au texte principal mais il peut tout aussi bien apparaître comme un passage du coq à l'âne, une nouveauté complète qui n'a d'autre relation que la fantaisie du scripteur. On notera que, dans la plupart des cas, la narration de l'anecdote est précédée d'une forme d'introduction par laquelle l'anecdotier signale et matérialise le changement de niveau de lecture :

> • *Non voglio restar di narrarli, per darli solazzo, una bella historia.*
> • Je ne peux résister à l'envie de vous raconter une bonne histoire qui va vous amuser.
>
> • *Le dirò solo che Giovan Francesco Sagredo, nobile di questa Republica, ha fatto una solenne burla alli giesuiti.*
> • Je vous dirai seulement que G. F. Sagredo, un gentilhomme de notre République, a monté une plaisanterie grandiose contre les jésuites.

La seconde caractéristique, toujours en partant de l'étymologie, veut que l'anecdote soit inédite (*an-ekdotos* / non-éditée) c'est-à-dire qu'elle doit faire référence à des événements qui ne sont pas connus … au moins du destinataire de la lettre. Cet aspect élimine les récits que l'on pourrait qualifier de « complément d'information ». Ainsi, lorsque Sarpi raconte l'attentat dont il a été victime[14] au soir du 5 octobre 1607, près du pont de Santa Fosca, il donne à son correspondant orléanais des détails sur le nombre de ses assaillants, sur ses blessures et leur gravité, sur les responsables de ce méfait mais il n'apprend rien de vraiment neuf à Groslot de Lisle et, d'ailleurs, il introduit son récit par ces mots :

---

[11] Procope de Césarée, *Anecdota ou Histoire secrète de Justinien*, traduit en français par François-André d'Isambert (1792-1857), Paris, Firmin Didot, 1856. Ouvrage consultable sur http://bnf.fr/gallica texte grec et traduction française en regard.

[12] Voir sur CORSAR 1609-09-01 à Francesco Castrino : E stato preso dalli corsari di Alger un figlio del marchese di Villenia … et mandato a donar al Signor a Constantinopoli / Un des fils du marquis de Villena a été pris par les corsaires d'Alger et envoyé en cadeau au Seigneur de Constantinople.

[13] Voir sur CORSAR 1608-07-22 à Jérôme Groslot de Lisle.

[14] Voir sur CORSAR 1607-12-11 à Jérôme Groslot de Lisle.

• *Vostra Signoria havera inteso il felice successo occorsomi a 5 d'ottobre …*
• Votre Seigneurie aura entendu parler de l'heureuse mésaventure qui m'est arrivée le 5 octobre … ;

cela laisse bien comprendre que l'histoire est déjà connue. Aussi abondantes que puissent être ces explications, elles ne peuvent constituer une anecdote.

Enfin, les *Anecdota* de Procope de Césarée constituaient un libelle qui rapportait des détails grivois et piquants de la vie de la cour de l'empereur Justinien et de son épouse Théodora ; l'intention polémique ne faisait aucun doute. Cette nuance originelle s'est maintenue et l'anecdote se veut une relation drôle, curieuse ou singulière … parfois humoristique jusqu'au sarcasme, quand elle entend ridiculiser un personnage, désarmer des arguments ou décrédibiliser une démarche. Il existe des anecdotes tragiques quand les faits racontés ne sont pas drôles ou curieux mais le ton de l'ironie dramatique fait naître la pitié et la compassion du lecteur qui reste, malgré tout, sur une impression légère.

Compte-tenu des trois critères que nous venons de définir, l'exemple d'anecdote le plus conforme au type esquissé est l'histoire de Cecilia Contarini que Sarpi a pris beaucoup de plaisir à raconter.

Un de ses amis, le patricien Giovanni Francesco Sagredo, convaincu de la nocivité et de l'avidité des jésuites à Venise, a monté une supercherie à leurs dépens. Le 12 mars 1608, sous l'identité d'une pseudo-comtesse Cecilia Contarini (ce patronyme appartient à une famille aux très nombreuses branches, réputées très riches), il a pris contact épistolaire avec le jésuite Antonio Possevino, sous prétexte que l'Interdit de 1606 a chassé son confesseur, Antonio Zugno, et qu'elle cherche à le remplacer. Le choix d'impliquer Possevino n'est peut-être pas innocent car celui-ci s'était répandu deux ans plus tôt dans une lettre publique qui traînait Sarpi dans la boue en le comparant à Satan[15] ; mais Possevino est intelligent et fin stratège et il a peut-être éventé le piège puisqu'il confie l'affaire au Recteur du collège de Ferrare, Antonio Barisone (1577-1613) qui se laisse aveugler. Au fil des 48 lettres[16] échangées jusqu'au 12 juillet (donc deux lettres par semaine), la fausse comtesse a construit toute une atmosphère de secret à laquelle le jésuite contribue : les lettres ne doivent pas venir au palais où les enfants pourraient les intercepter mais chez Faustina, la sœur de sa domestique, qui habite *au porche obscur près du pont de bois des Saints-Apôtres*[17] et ils doivent avoir des noms d'emprunt[18] ; ce à quoi le jésuite ajoute la recommandation de brûler ces lettres après lecture[19]. Sous le pseudonyme de Rocco Berlinzone, le jésuite dirige Angela Colomba dans le choix d'un confesseur, dans la gestion de sa conscience et, surtout, dans la rédaction de son testament en lui envoyant un modèle qui contourne la loi. En effet, à Venise,

[15] Voir sur CORSAR 1606-08-18 de Possevino.
[16] BN Marciana, ms. it. X, 188(=7216) : *Delle lettere di M. Rocco Berlinzone. Registro de diverse lettere scritte al padre D. Antonio Barisone della Comp.gnia di Giesù sotto un finto nome della Clar.ma S.ra Cecilia contessa insieme con le risposte dategli da lui così in materia di casi di conscientia, come per consiglio del suo testamento … .*
[17] *Idem*, première lettre de Cecilia Contarini : ma la prego non mandar le lettere a casa perché se i mij nevodi trovassero le dette lettere che ge sariano del strepito grande e i me tegneria ancora più le spie perché la roba meta guerra … potranno ineciar le lettere in casa della sorelle de mia nana la qual si sta a SS. Apostoli, al portego scuro appresso il ponte de legno et se chiama Dona Faustina.
[18] *Idem*, première lettre de Cecilia Contarini : saria anca bona pensata che dalla prossima lettera in fuora non la sotoscrivesse col suo nome ma che la fece qualche segna che intendessimo nu do soli e così anca non far boli che se cognossa perché el demonio poderia desturbar sta mia consolation che cerco.
[19] *Idem*, lettre de Rocco Berlinzone à Angela Colomba du 23 mars : Se Vostra Signoria non vuole che si trovino lettere, subito le abbrucci che le ha lette.

il est alors interdit de faire un legs aux maisons religieuses sans autorisation du sénat[20] mais Angela Colomba a ingénument avoué 20 milles ducats de dot qui attisent les convoitises du prêtre. Finalement, le 12 juillet 1608, la domestique de Angela annonce le décès et l'envol de l'âme de la colombe ainsi qu'une disposition testamentaire de 5 milles ducats en faveur de la Compagnie de Jésus … qui sera honorée dès que la nouvelle de son arrivée au paradis sera communiquée en bonne et due forme par un estafette venue du ciel[21].

Cette histoire est racontée à deux reprises par Paolo Sarpi[22] : une première fois (le 27 mai, à mi-parcours du canular) à son ami Antonio Foscarini[23], ambassadeur à Paris, et une seconde fois (le 5 août, à la fin) à son ami orléanais, Jérôme Groslot[24].

> • Je ne peux résister à l'envie de vous raconter une bonne histoire qui va vous amuser. Un gentilhomme de nos amis a fait apparaître ici, devant quelque jésuite dévot, une veuve qui a envoyé des lettres au père prévôt de Ferrare dont elle a reçu des réponses. Pendant deux mois, elle a entretenu ce commerce épistolaire, toujours à propos de sa conscience.
> D'abord elle lui a exprimé les remords qui la rongeaient car elle n'avait pas respecté l'Interdit (ce dont son confesseur n'avait pas voulu l'absoudre puisque ce n'était pas un péché) et le jésuite de répondre que son confesseur devait être un luthérien et qu'elle devait absolument en changer et il lui donna des noms dans diverses églises (ce qui prouve les relations qu'ils ont conservés ici). Puis, poursuivant, la dame écrivit qu'elle avait changé de confesseur et que le nouveau (au contraire de l'ancien) lui avait dit que c'était un péché grave, presque une hérésie, d'aller à la messe au temps de l'Interdit, pire que si elle avait blasphémé ou volé, et que c'est au pape qu'appartient le pouvoir de transformer en péché ce qui n'est pas un péché et de faire qu'un péché ne le soit plus, car le pape ne peut pas faillir plus que le Christ. De tout cela, la dame était restée pour le moins surprise, car c'était excessif. Le bon père lui répondit en bénissant Dieu de lui avoir fait rencontrer un confesseur aussi pieux, en confirmant que tout ce qu'il lui avait dit était parfaitement juste et en l'incitant à garder l'âme en paix et à lui faire confiance, qu'il la rassurait.
> Leur correspondance se prolongea tant et si bien que, dernièrement, la dame lui demanda des conseils pour rédiger son testament. Elle lui expliqua qu'elle avait 20 000 écus de dot, des neveux avec plusieurs enfants auxquels elle désirait laisser quelque chose mais qu'elle voulait s'occuper de son âme en faisant un legs à quelque institution pieuse ; qu'elle aurait volontiers légué aux jésuites mais ce n'était pas possible puisqu'ils étaient bannis, donc elle voulait suivre ses conseils dans le choix des bénéficiaires. Le bon père lui a répondu en envoyant une formule de testament qui exprimait sa volonté et, pour les legs pieux, la formule stipulait : *je laisse à dame X 4 000 écus afin qu'elle en use selon ma volonté que je lui ai exprimée*. Et il nommait dans sa lettre le nom d'une personne dont il disait qu'elle s'arrangerait avec eux.
> Que dire maintenant de toute cette fiction ? Ne doit-on pas en tirer la conclusion que, bien qu'exilés, ils pêchent dans nos eaux et ils sèment dans nos champs cette doctrine qui ne peut qu'être dangereuse pour nous ?

---

[20] Entre autres causes, c'est la loi du 22 décembre 1536, confirmée par celle du 26 mars 1605, qui a mis le feu aux poudres entre Rome et Venise et provoqué la fulmination de l'interdit en 1606. Le jésuite incite donc la fausse comtesse à contourner la loi :

[21] *Idem*, lettre de la domestique de Cecilia Contarini, en date du 12 juillet 1608 : Questa sarà per dar aviso della morte della devotissima signora Cecilia Contarini la qual ha lasciato alla Compagnia della Vostra Reverenza ducati cinque mile da esserli contati in buona valuta subito havutasi la nova del suo salvo arrivo in cielo, conforme al contratto che stipulò vivendo con messer Rocco Berlinzone, vostro legittimo comesso. Sarà però contenta la Reverenza Vostra con la prima stafetta che le venga dal cielo col sudetto accesso in forma autentica faria capitar di qua che se le darà la debita sodisfatione.

[22] Voir les textes originaux en annexe.

[23] Voir sur 1608-05-27 à Antonio Foscarini.

[24] Voir sur 1608-08-05 à Jérôme Groslot de Lisle.

> • Je vous dirai seulement que G. F. Sagredo, un gentilhomme de notre République, a monté une plaisanterie grandiose contre les jésuites en contrefaisant le nom d'une gente dame, veuve et riche, et il a arraché aux bons pères jésuites un grand nombre de lettres pleines de leur doctrine et de leurs artifices, soit en cherchant des réponses à ses doutes et scrupules, soit en demandant des conseils pour rédiger son testament. L'affaire s'est prolongée sur quatre mois, avec des lettres deux fois par semaine entre Ferrare et notre ville. Ce gentilhomme a utilisé au début l'entremise d'une *théatine* -nous nommons ainsi les femmes aveuglément dévotes aux jésuites- intérieurement dessillée grâce à qui il a trompé les bons pères qui lui ont répondu.

Les deux récits ne sont pas exactement de même nature. D'abord, si le premier récit comporte 2310 caractères, le second n'en fait que 979, les volumes passent du simple au triple ; ensuite, le texte envoyé à Foscarini donnent des détails que seul un Vénitien informé peut vraiment évaluer et apprécier. Ainsi, la référence aux lois vénitiennes qui interdisent les legs aux ecclésiastiques sans autorisation du Sénat est-elle parlante pour un patricien engagé dans le *cursus honorum* des magistratures; de même, la phrase un peu compliquée sur le péché est-elle une reprise de la 10e proposition du *Traité de l'Interdit* de Sarpi qu'un patricien membre du parti des *Jeunes* et ami de Sarpi a nécessairement lu.

Le changement de correspondant implique une modification du texte de l'anecdote avec une narration à Groslot beaucoup plus directe. Quand le texte à Foscarini raconte les faits et laisse son lecteur arriver seul aux conclusions, le texte à Groslot est déjà un jugement ; par exemple, quand il résume la supercherie, il écrit à Foscarini : *pendant deux mois, elle a entretenu un commerce épistolaire* alors qu'il écrit à Groslot : *il a arraché aux bons pères jésuites un grand nombre de lettres pleines de leur doctrine et artifices.* En outre, l'intention de Sarpi varie d'un correspondant à l'autre : quand il raconte ce canular à Foscarini, à la fin d'une longue lettre chiffrée pleine d'informations graves, Sarpi veut souligner le danger que représentent les jésuites même proscrits et il reste dans une démarche sérieuse ; alors qu'avec Groslot, il veut simplement faire sourire son correspondant réformé, en ridiculisant les jésuites, dans une lettre où il reconnaît ne pas avoir grand'chose à lui raconter.

Dans l'ensemble de l'épistolaire de Sarpi, les anecdotes aussi bien structurées et caractérisées que l'histoire de la pseudo-Cecilia Contarini *alias* Angela Colomba, ne sont pas si nombreuses. Il faut bien reconnaître que la vie d'un moine théologien de plus de cinquante ans n'est pas très riche en canular ! Il existe cependant un autre type d'anecdote, plus courant, que l'on pourrait qualifier d'« anecdote à épisodes » c'est-à-dire narrée au fil du temps. Dans ce cas, on conserve les trois points caractéristiques qui, selon nous, définissent l'anecdote : une narration à caractère historique, inédite et polémique. Mais il y a une difficulté qu'il ne faut pas éluder : à quel point cette anecdote du deuxième type ne se rapproche-t-elle pas de ces « compléments d'informations » que nous avions écartés précédemment ? La différence est, nous semble-t-il, de deux ordres : d'une part, le caractère narratif des « épisodes » qui finissent par constituer un récit global, d'autre part, le caractère inédit des « épisodes » qui apportent, à chaque lettre, une étape supplémentaire et indispensable à l'ensemble de l'histoire.

J'ai choisi pour exemple l'histoire du vénitien Fulgenzio Manfredi[25] qui est racontée par Sarpi entre août 1608 et août 1610, à quatre correspondants : Francesco Castrino, Jérôme Groslot de Lisle, Philippe Duplessy-Mornay et Antonio Foscarini. Manfredi est un théologien franciscain qui a, à l'époque de l'Interdit, pris fait et cause pour la République de Venise contre Rome dont il fustigeait depuis 1594 les mœurs dissolues, à la différence de la position obéissante et soumise de son Ordre ; à la fin de la crise vénéto-pontificale, Venise lui retire

[25] Roberto Zago, *DBI,* LXVIII (2007), p. 683-686.

l'église[26] où il pratiquait une prédication trop violente et enflammée[27]. Rome le convoque pour rendre des comptes à ses supérieurs et au pape (puisqu'il a commis deux niveaux de désobéissance). Malgré les mises en garde nombreuses, y compris celle de Sarpi, il décide de se rendre à Rome où on lui aurait promis 200 écus annuels contre une abjuration contrite. Dès son arrivée à la maison-mère de son Ordre, au couvent Saint-Pierre-in-Montorio, il est reçu en audience par le pape qui lui promet la plus grande liberté en échange d'informations sur la pénétration de la Réforme à Venise[28] ; mais, vite décillé, il appelle Venise à l'aide, en vain. Après un procès en inquisition, il est condamné et dégradé (4 juillet 1610), puis remis au bras séculier pour être exécuté au Campo dei Fiori, à Rome, le 5 juillet 1610.

Cette triste histoire s'étale donc sur dix lettres, … plus une :

> • Que vous en semble de notre Fulgence, Frère mineur, qui est allé à Rome avec beaucoup de doublons espagnols ? Il croit avoir fait une riche acquisition et il s'en vantera mais l'avenir montrera que c'est peut-être un bien pour nous, mais pas pour lui[29].
>
> • Comme nouveauté, je vous dirai que l'autre Fulgence, cordelier, (celui qui a critiqué les vices de la Cour de Rome, comme vous le savez, et a été persécuté par eux ces deux dernières années) s'est finalement laissé séduire et est parti le 8 de ce mois, furtivement, en route pour Rome où il arrivera bientôt ; ils se chargeront de la brebis égarée et lui feront une fête en règle. Il a été persuadé par les doublons d'Espagne qui ont été vus en bonne quantité[30].
>
> • Vous avez su le départ de Fulgence, Frère mineur, et comment à Rome il a été reçu avec les plus grandes faveurs. Je confesse ne pas comprendre leur politique. Il se peut que la raison demande qu'ils agissent ainsi, mais je suis trop aveugle pour la voir[31].
>
> • J'estime que du départ du Frère Fulgence, au vu des qualités de l'homme, on devrait tirer satisfaction mais, si on regarde les détails, il me vient le doute que là-dessous ne se cache quelque chose d'important. Il est partit d'ici avec un sauf-conduit du nonce, il est passé par les Etats de l'Eglise où il a été bien accueilli. Arrivé à Rome, il a reçu du pape une allocation pour lui et pour trois serviteurs. Il y a déjà deux semaines, il a été longuement et favorablement reçu en audience par le pape qui l'a retenu pendant deux bonnes heures alors que le général des jésuites était très irrité que ce Frère fût admis avant lui et qu'il dût attendre autant, lui qui est habitué à être préféré à tout grand prélat de la Cour. Frère Fulgence écrit à ses amis d'ici qu'il rentrera bientôt à Venise. Ceux qui, dans les controverses récentes, ont pris le parti du pontife, sont agacés d'être négligés alors qu'un adversaire est choyé[32].
>
> • Le départ du Frère Fulgence n'est pas une perte et il ne mérite pas d'être considéré, ni estimé, mais il faut plutôt examiner la façon dont il est traité là-bas. Une chose est certaine, le pape le défraie pour trois serviteurs et il lui accorde des audiences, et même longues ; il y a deux semaines, Frère Fulgence et le général des jésuites faisaient anti-chambre et Frère Fulgence a eu la préséance et, introduit, il est resté avec le pape pendant deux heures, à la très vive impatience du général qui est même parti irrité par l'attente. Ceux qui se sont donnés pour écrire en faveur du pape, se plaignent de ne recevoir aucune faveur et de voir un adversaire recevoir des faveurs aussi largement. Je ne sais pas comprendre cette politique ; il me semble que cela incite beaucoup de gens à l'offense,

[26] Il s'agit de l'église de l'Umiltà qui, ironie du sort, était aux jésuites et qui lui avait été confiée, en 1606, après leur départ.
[27] Dans son colloque du 28 juillet 1608 avec Christoph von Dohna, Sarpi le qualifie d'*illuminato*.
[28] Le 7 octobre 1608, Fulgenzio Manfredi écrit au doge et au sénat vénitien une lettre où il évoque l'accueil bienveillant du pape à son égard et son retour prochain. ASVat, *Fondo Borghese*, II, 18, f. 4-7.
[29] Voir sur CORSAR 1608-08-26 à Antonio Foscarini. Nous traduisons.
[30] Voir sur CORSAR 1608-08-26 à Jérôme Groslot de Lisle. Nous traduisons.
[31] Voir sur CORSAR 1608-09-16 à Jérôme Groslot de Lisle. Nous traduisons.
[32] Voir sur CORSAR 1608-09-30 à Jérôme Groslot de Lisle. Nous traduisons.

quand on assiste non seulement à un pardon facile mais encore à une prime à l'offense. Je crains que sous ce miel ne se cache quelque venin que seul le temps dévoilera[33].

• En fait, le départ du Frère Fulgence n'a pas porté atteinte publique car il n'était pas serviteur de l'Etat, ni stipendié, ni particulièrement protégé, si ce n'est par la loi commune selon laquelle tous les ecclésiastiques qui n'ont pas observé l'Interdit sont placés sous la protection du prince. En outre, on ne lui a jamais confié de secret, ni sollicité pour son opinion ; il a prêché comme il l'a fait de son propre chef, donc on ne voit pas pourquoi il nous faudrait regretter son départ. Vraiment, la République n'est pas atteinte, si ce n'est qu'on a tenté de l'atteindre et que l'on peut considérer que cela est une atteinte en soit. A Rome, on a fait de grandes démonstrations autour de son retour mais désormais les choses se sont calmées soit parce qu'ils ont découvert qu'il était fou, soit parce que depuis le début ils voulaient que les choses en arrivent là où on les voit. L'opinion courante est qu'il aura une vie brève[34].

• Je n'ai rien à vous dire de nouveau si ce n'est que, il y a dix jours à Rome, deux notaires accompagnés de vingt soldats sont allés de nuit au monastère de Saint-Pierre-in-Montorio, résidence de ce Frère Fulgence, cordelier, qui est parti pour Rome il y a 18 mois, sous sauf-conduit. Ils ont pris dans sa cellule des écrits, de l'argent et d'autres choses. Ne l'ayant pas trouvé car il était dans un autre monastère, nommé Ara Cœli, ils y sont allés immédiatement, l'ont pris et conduit à la prison secrète de Torre di Nona, où il est encore. La raison en serait qu'il se serait plaint du pape. Ils ont répandue la rumeur d'avoir trouvé le portrait d'une femme de Venise ; on n'y croit pas. Il est bien certain que d'ici les ministres du pape ont immédiatement envoyé des informations secrètes prises contre lui à l'époque de la controverse. L'opinion générale est que sa vie n'aura pas une bonne fin[35].

• Ce Frère Fulgence, cordelier, qui a été emprisonné à la Torre di Nona à Rome, comme je vous l'ai écrit il y a dix jours, a été ensuite transféré dans les prisons de l'inquisition au titre qu'on aurait trouvé les lettres d'une longue négociation avec l'Angleterre où il avait le dessein de fuir[36].

• Le Frère Fulgence est allé à Rome après avoir reçu du pape la promesse publique que rien ne serait entrepris contre son honneur. Pendant ces dix-huit derniers mois, on l'a exhorté à abjurer, en vain ; et cela a été la vraie raison de son emprisonnement contre le prétexte qu'il aurait médité de fuir en Angleterre[37].

• Je pense que vous le savez mais je veux vous dire que le dimanche 4 de ce mois a été prononcé la sentence de mort contre Frère Fulgence, cordelier ; pour avoir prêché pendant l'Interdit contre les abus de l'Eglise romaine, il tomba en disgrâce et, pour la reconquérir, il alla à Rome, en août 1608, avec un sauf-conduit et il y resta apparemment honoré jusqu'au 5 février dernier quand il fut emprisonné. Les fautes qu'on lui reproche sont toutes orales ; les principales sont : que saint Pierre ne fut pas le chef des apôtres ni le pape le chef de l'Eglise, que le pape ne peut nommer des évêques, qu'il y a de nombreuses hérésies dans l'Eglise romaine. On lui a aussi reproché d'entretenir des relations épistolaires avec des protestants d'Allemagne ou d'Angleterre. Que sa fin se soit déroulée avec repentance et changement d'opinion ou en persévérant, on dit tant de choses que, pour l'instant, il n'y a aucune certitude, mais le 5 il a été pendu puis brûlé. Il ne manque pas de gens qui croyent que les fautes qui lui sont reprochées ne sont pas vraies, quoi qu'il en soit, cette action est habituelle à la cour de Rome[38].

---

[33] Voir sur CORSAR 1608-09-30 à Antonio Foscarini. Nous traduisons.
[34] Voir sur CORSAR 1608-11-11 à Jérôme Groslot de Lisle. Nous traduisons.
[35] Voir sur CORSAR 1610-02-16 à Francesco Castrino. Nous traduisons.
[36] Voir sur CORSAR 1610-03-20 à Francesco Castrino. Nous traduisons.
[37] Voir sur CORSAR 1610-04-22 à Philippe Duplessis-Mornay. Nous traduisons.
[38] Voir sur CORSAR 1610-07-20 à Francesco Castrino. Nous traduisons.

Au terme de la lecture de ces dix lettres, on obtient une narration complète de l'histoire de Fulgenzio Manfredi à Rome ; et l'on peut analyser les différences de traitements de l'affaire selon le correspondant : alors qu'il ne raconte presque rien à Foscarini qui en sait peut-être plus que lui par la voie diplomatique, Sarpi est plus bavard et précis avec Groslot et Castrino qui sont des amis réformés auxquels il veut donner à voir l'horreur de l'Inquisition romaine, mais il est nettement plus rapide et allusif avec Duplessis-Mornay qui reste un personnage puissant avec lequel il convient de garder des distances courtoises.

Mais cette histoire réserve une surprise. Dans une lettre tardive à Groslot du 3 août 1610 (soit un mois après la fin des événements), Sarpi raconte de nouveau toute l'histoire avec parfois même des détails supplémentaires. On revient ainsi à une anecdote du premier type, expressément nommée *narration* par l'auteur :

> • Je sais que Vostre Seigneurie sera curieuse d'entendre en toute vérité la malheureuse fin du Frère Fulgence, puisque vous l'avez connu, et que cela d'autant plus que cette histoire est racontée de façons diverses. Pour l'instant je ne sais pas tout avec certitude et je m'avance avec précaution quand je n'ai pas d'informations fondées ; c'est pourquoi la narration que je vous ferai sera véridique mais il y manquera quelques éléments. Comme vous le savez, Frère Fulgence est parti au début du mois d'août 1608 avec des lettres patentes de sauf-conduit très large, comportant la clause particulière que rien ne serait fait contre son honneur. Arrivé à destination, ils essayèrent d'obtenir qu'il abjure et fasse amende honorable publique, mais il nia avec grande constance en alléguant de son sauf-conduit. Finalement, persévérant dans son refus de faire amende honorable publique, il consentit à faire une abjuration secrète devant un notaire et deux témoins, avec une nouvelle déclaration des cardinaux [i.e. membres de l'Inquisition] que cela s'entendait sans aucun déshonneur, ni préjugé. Frère Fulgence a vécu tant bien que mal jusqu'en février dernier quand une nuit, à l'improviste, le cardinal Panfilio, vicaire du pape, a envoyé les soldats pour s'emparer de lui sous prétexte qu'il avait fait je ne sais trop quoi relatif à son office, et il a été emprisonné à la Torre di Nona où sont incarcérés les droits communs. Ensuite, ils mirent la main sur ses documents et, après les avoir examinés, ils le transférèrent à la prison de l'Inquisition. Là, on lui a prononcé trois accusations : la première qu'il posséderait des livres interdits, la seconde qu'il entretiendrait un commerce épistolaire avec des hérétiques d'Angleterre et d'Allemagne, la troisième que – dans des écrits de sa main- on trouverait divers articles contraires à la doctrine catholique romaine et en particulier que saint Pierre n'était pas supérieur aux autres apôtres, que le pape n'est pas le chef de l'Eglise et qu'il ne peut donner aucun commandement de plus que le Christ, que le concile de Trente ne fut ni général ni légitime, que dans l'Eglise romaine il y a de nombreuses hérésies, et tant d'autres choses en grand nombre. A ces accusations, il répondit : à propos des livres qu'il ne savait pas qu'ils fussent interdits, à propos de ses relations épistolaires que les personnes avec lesquelles il échangeait n'étaient pas dénoncées, à propos des documents de sa main qu'ils étaient incomplets et ne contenaient pas son opinion mais seulement des mémoires pour tirer des considérations dans cette matière. Ces réponses n'ayant pas satisfait le Saint-Office, ils décidèrent d'entre venir à la torture ; l'ayant informé, il répondit qu'il n'était pas capable de la supporter mais qu'ils fassent ce qu'ils veulent car il s'en remettait à leur miséricorde. Le 4 juillet, on le conduisit en l'église Saint-Pierre où il y avait beaucoup de monde. Et, placé sur une estrade, on a lu ses fautes et prononcé la sentence selon laquelle il devait être exclu du sein de l'Eglise comme hérétique relapse et consigné au bras séculier du gouverneur de Rome pour être puni, avec l'injonction qu'il ne soit toutefois pas frappé d'une peine de sang. Pendant cette cérémonie qui dura environ une heure, Frère Fulgence regarda toujours vers le haut et ne dit jamais rien. L'opinion courante fut qu'il avait un bâillon dans la bouche. Après cette cérémonie, il fut conduit en l'église San Salvador-in-Lauro où il fut dégradé ; et le matin suivant, sur la place Campo dei Fiori, il fut pendu et brûlé.

Cette redite, certainement pas innocente, pose la question de l'utilité de l'anecdote dans l'écriture épistolaire, en général, et dans le cas particulier de Sarpi.

L'utilité de l'anecdote

Avec l'*histoire de Cecilia Contarini*, Sarpi entend divertir ses correspondants par un récit malicieux qui mène toutefois à une morale sérieuse et cruelle envers les jésuites que Sarpi, comme Foscarini et Groslot … et Sagredo ne tiennent pas en grande amitié (*une bonne histoire*, *une plaisanterie grandiose*). La finalité de cette anecdote est d'apporter une preuve supplémentaire de l'évidente rapacité des jésuites et de démasquer leur évident mépris pour les lois civiles des Etats où ils s'implantent. L'anecdote plaisante apporte confirmation et démonstration par les faits réels à des concepts et des opinions forgées par l'analyse et le raisonnement ; on est passé des discours abstraits à une tranche de vie divertissante pour dénoncer les travers, comme Procope de Césarée voulait fustiger l'attitude du couple impérial, en rendant compte des faits et gestes de la cour. Le sentiment moteur de Sarpi est la dérision quand ses correspondants sont animés par la curiosité.

Nous avons, dès notre introduction, souligné que le genre épistolaire du début du XVIIe siècle est un vecteur d'idées, un débat intellectuel à distance avec un réseau de correspondants lettrés. Dans ce cadre, l'anecdote a pour but d'illustrer de manière rapide, plaisante et efficace les propos plus sérieux et les idées avancés dans le corps de la lettre. Dans le cas particulier de l'épistolaire de Paolo Sarpi, les « coups de pattes », voire les « coups de griffes » aux jésuites sont légions[39] mais rien ne remplace, sur le plan de la puissance évocatrice, l'anecdote « pseudo-vraie » racontée par Sarpi qui en a bien saisi les vertus pédagogiques.

Dans le cas de l'*histoire de Fulgenzio Manfredi*, Sarpi est mû par un sentiment partagé entre la compassion pour les souffrances de l'homme berné par l'appareil de la curie romaine et la méfiance envers cette cour de Rome dont les desseins lui semblent blâmables. Dans ses traités[40] et ses *consulti*[41], Sarpi démontrent à longueur de pages que la Cour de Rome –pape inclus- cherche par tous les moyens à imposer l'autorité tyrannique du pontife au détriment de l'épiscopat et au mépris des princes et des peuples. Il sufit de citer le début de son *Histoire de l'interdit* où il trace un portrait corrosif de Paul V :

> Paul V s'appliqua dès sa plus tendre jeunesse à ce genre d'études dont l'unique objet est d'établir la monarchie universelle du pontife romain dans le temporel comme dans le spirituel, de soustraire les ecclésiastiques à la jurisdiction séculière, de les élever même au-dessus des rois, & de rendre les laïcs esclaves de la grandeur et des intérêts du clergé[42].

---

[39] On peut multiplier les citations qui ne sont pas à l'avantage des jésuites, quelques exemples seulement : *conviene prepararsi ad una guerra esterna et civile insieme* (1608-11-11 à Jérôme Groslot) ; *toccano il re alla gesuitica cioè con molta insolenza* (1608-12-09 à Foscarini) ; *par loro che lo star tanto senza sparger sangue sij impietà grande* (1609-06-23 à Jean Hotman) ; *le furie non lasciano quietar quegl'animi sitibondi di sangue* (1609-06-23 à Francesco Castrino) ; *li giesuiti hanno messo l'ultima mano a stabilir una corruttione universale* (1609-09-29 à Jérôme Groslot) ; *io non temo gran male dal papa … ma ben dalla inestimabile malitia de' giesuiti* (1611-06-07 à Jérôme Groslot) ; *certo dissegno d'impatronirsi con denari et ufficii del san sepolcro di Gierusaleme* (1615-08-15 à Simone Contarini) ; … .

[40] Paolo Sarpi, *Considerationi sopra le censure … di Paulo V contra la republica di Venetia*, Venetia, Meietti, 1606 ; *Istoria dell'Interdetto*, éd. Corrado Pin, Conselve, Think ADN, 2006 ; *Histoire du concile de Trente*, éd. Marie Viallon et Bernard Dompnier, Paris, Champion, 2002.

[41] Corrado Pin (éd.), *Paolo Sarpi. I consulti*, Pisa-Roma, Ist. ed. poligrafci internazionali, 2001.

[42] Paolo Sarpi, *Istoria dell'Interdetto*, Conselve, Think ADN, 2006, p. 3 : Paulo V dalli primi anni della sua puerizia fu dedito e nodrito in quelli studi, che non hanno altro per scopo se non l'acquistare la monarchia spirituale e temporale di tutto 'l mondo al pontefice romano e, avanzando l'ordine clericale, sotraerlo dalla podestà e giurisdizione di tutti li prìncipi, inalzandolo anco sopra li re e sottomettendogli li secolari in ogni genere di servizi e commodi. Traduction française de Vivien de La Borde (1769).

L'*Histoire de Fulgenzio Manfredi* permet à Sarpi de mettre en évidence le manque de sens de l'honneur de la Cour de Rome et des cardinaux de l'Inquisition qui bafouent leur propre sauf-conduit, de souligner la fourberie des mêmes qui ont besoin de prétexte pour emprisonner et instruire le procès de Manfredi et de critiquer leur cruauté finale.

Mais pourquoi, un mois après la conclusion des faits et alors qu'il a déjà informé Groslot les 26 août, 30 septembre et 11 novembre 1608, Sarpi éprouve-t-il le besoin de re-faire une narration complète à son ami orléanais ? Une réponse superficielle pourrait être que les premières lettres sont trop lointaines dans le temps pour que Groslot s'en souvienne et que Sarpi aurait alors jugé utile de rédiger une reprise générale des mésaventures d'un homme que Groslot a connu pendant son séjour à Venise. Certes, mais pourquoi ne pas informer les autres correspondants de cette manière ?

Il me semble que cette anecdote prend pour Sarpi une dimension personnelle qui justifie ou explique une ré-écriture de tout l'*iter* narratif. En effet, comme Manfredi, Sarpi est un théologien qui a défendu Venise contre Rome lors de l'Interdit (mais avec certainement plus de talent !) ; comme Manfredi, il a dénoncé les abus et la corruption de l'Eglise romaine (même s'il n'a jamais prêché violemment) ; comme Manfredi, il possède des livres interdits (à commencer par les siens) qui sont à l'*Index* depuis 1606 ; comme Manfredi, il entretient un commerce épistolaire avec des hérétiques réformés d'Angleterre, de France et d'Allemagne ; comme Manfredi, *on a trouvé divers articles contraires à la doctrine catholique* dans des écrits de sa main ; comme Manfredi, il a été cité à comparaître devant les cardinaux de l'Inquisition[43] ; mais, à la différence de Manfredi, il ne s'est pas laissé berner par les propositions hypocrites de Rome ni par les espèces sonnantes et trébuchantes, et il est resté sous la protection du doge à Venise d'où il a récusé ses juges[44].

L'*histoire de Fulgenzio Manfredi* est une anecdote racontée à un ami avec un style d'autant plus efficace que Sarpi sait qu'il aurait pu subir une « *malheureuse* fin » identique. D'ailleurs dans la narration de 1610, il n'utilise plus les expressions détachées comme :

> • Il se peut que la raison demande qu'ils agissent ainsi, mais je suis trop aveugle pour la voir[45].
> • Je crains que sous ce miel ne se cache quelque venin que seul le temps dévoilera[46].
> • Il est d'opinion courante qu'il aura une vie brève[47].
> • L'opinion générale est que sa vie n'aura pas une bonne fin[48].
> • Il ne manque pas de gens qui croyent que les fautes qui lui sont reprochées ne sont pas vraies, quoi qu'il en soit, cette action est habituelle à la cour de Rome [49]

et il affiche, d'entrée de jeu, sa volonté de s'exprimer *en toute vérité* et de faire une *narration véridique*, cette double invocation –assez peu courante sous sa plume— révèle l'engagement personnel et le ressenti affectif. Il tente de conserver une distance et une froideur devant les faits qui est si excessive qu'elle devient signifiante.

Conclusion

L'épistolaire de Paolo Sarpi a conservé les caractéristiques de la correspondance humaniste donc il n'est pas destiné à parler de soi mais à diffuser des informations et des idées que l'anecdote va aider à rendre plus compréhensibles, en proposant une démonstration par l'exemple. Comme l'*exemplum* médiéval, comme la parabole, comme la fable, l'anecdote

---

[43] Voir sur CORSAR 1606-10-03 des Inquisiteurs généraux.
[44] Voir sur CORSAR 1606-11-26 aux Inquisiteurs généraux.
[45] Voir sur CORSAR 1608-09-16 à Jérôme Groslot.
[46] Voir sur CORSAR 1608-09-30 à Antonio Foscarini.
[47] Voir sur CORSAR 1608-11-11 à Jérôme Groslot.
[48] Voir sur CORSAR 1610-02-16 à Francesco Castrino.
[49] Voir sur CORSAR 1610-07-20 à Francesco Castrino.

sert à capter l'attention du lecteur et à donner de l'humanité à un propos. Elle est un instrument littéraire qui se drape d'historiographie ; elle participe de cette grâce du style qui ôte sa froideur à la lettre très/trop bien écrite. Toutefois, l'anecdote ne parvient pas – à la différence de la parabole ou de la fable- à s'ériger en genre littéraire proprement dit car elle a besoin d'un texte au style plus soutenu –roman, lettre, discours, sermon, …— pour y être hébergée. Quand elle est seule, elle perd son caractère d'anecdote pour devenir une blague, une historiette, une nouvelle brève, une *short story*.

ANNEXE

L'HISTOIRE DE CECILIA CONTARINI, *alias* ANGELA COLOMBA

✉ 1608-05-27 à Antonio Foscarini

Non voglio restar di narrarli, per darli solazzo, una bella historia. Un gentilhuomo, nostro amico, ha fatto comparire, innanzi certi devoti delli gesuiti qua, una donna vedova e fattole dar lettere direttive al padre preposito di Ferrara e ricevere risposte ; onde, per due mesi, ha tenuto questo commercio di lettere, sempre in materia toccante la conscienza. Prima li esplicò li scrupoli che sentiva, per non havere osservato l'Interdetto, di che il confessore suo diceva non volerla assolvere perché non haveva peccato, qui il gesuita ha risposto che bisognava che il confessore fosse un luterano e che ella dovesse onninamente mutar confessore e li nominò diversi in diverse chiese (ecco qua l'intelligenza che conservano). Poi passando innanzi, scrisse la donna che haveva mutato confessore e che il nuovo –tutto il contrario- le haveva detto che era stato gravissimo peccato e quasi heresia l'essere andato a messo nel tempo dell'Interdetto, e peggio che se havesse biastemmato, rubbato e che al papa stava fare che quel che non è peccato, sij peccato, e quel che è, non sij, e che tanto è dire che il papa possi fallare quanto che possi fallare Christo. Delle qual cose ella era restata alquanto sospesa, parendole che fosse troppo. Rispose il buon padre benedicendo Dio che l'havesse fatto riscontrare a confessor così pio, che tutto quello che le havea detto era verissimo e che stasse riposata nell'animo e gli credesse, che egli l'assicurava.

Le lettere passorno tante che ultimamente scrisse la donna che desiderava consiglio da lui nel testamento, qual disegnava fare. Esponendoli che haverìa 20 000 scudi di dote ed alcuni nepoti con molti figli, che desiderava ben lasciar loro qualche parte, però che ancora voleva havere riguardo all'anima sua e lasciare a qualche luoghi pij ; che haverebbe lasciato volentieri a loro, ma perché per esser banditi non si poteva fare, voleva proseguire il suo consiglio nell'elettione delli luoghi a chi lascierà. Il buon padre ha risposto e mandato una formola di testamento nella quale si distende la sua volontà e, quanto alli legati pij, la formola dice : *lascio a Madonna N. scudi 4000, che ella ne facia quello che gli ho detto esser la mia volontà* nominando nella lettera il nome della persona e dicendo quella intendersi con esso loro di quello che doverà.

Hora mo' che vogliamo dire da questo successo finto ? Non dobbiamo cavar certe conclusione (?) che tuttavia, se ben esuli, pescano nelle nostre acque e seminano ne' nostri campi quella dottrina che per noi non può esser più pernitiosa.

✉ 1608-08-05 à Jérôme Groslot de Lisle

Le dirò solo che Giovan Francesco Sagredo, nobile di questa Republica, ha fatto una solenne burla alli giesiti, havendo finto nome d'una gentildonna vedova et ricca, et cavato di mano alli padri savij buon numéro di lettere responsive, piene della loro dottrina et arti, hora col ricervar risposta de' dubij et scrupoli, hora col dimandar consiglio di far testamento et con altre maniere, et la tresca è durata da quattro mesi, con lettere due volte la settimana che così frequentemente vanno da questa città a Ferrara. Adoperò nel principio il gentilhuomo il mezzo di una (noi diciamo qui) *chietina*, cioè divota delli giesuiti ma internamente schietinata, per mezzo della quale ingannò alcuni fautori delli buoni padri qui, che fecero l'ufficio di mandar le lettere.

L'HISTOIRE DE FULGENZIO MANFREDI

✉ 1608-08-26 à Antonio Foscarini : Ma che le pare del nostro fra Fulgentio, minorita, che se n'è andato a Roma con molte doble ? Crederà haver fatto un nobile acquisto e lo magnificherà, ma l'evento mostrerà che forse hanno fatto ben per noi, e non per sé.

✉ 1608-08-26 à Jérôme Groslot de Lisle : Le dirò, di nuovo, che quell'altro Fulgentio cordelliero (il quale ha ripreso li vizij della corte romana, come Vostra Signoria sa, et da loro è stato perseguitato questi dua anni) finalmente, sedotto da loro, parti di qua il dì 8 di questo, furtivamente, inviato verso Roma, dove presto giongerà, et essi piglieranno in spalla la pecora smarita et faranno la festa in forma. Le persuasioni sono state fatte con doble di Spagna, che sono state viste in buon numero.

✉ 1608-09-16 à Jérôme Groslot de Lisle : Ella haverà inteso la partita di qua di fra Fulgenzio minorita et come a Roma sij stato ricevuto con favori grandi. io confesso di non intendere la loro politica. Può essere che la ragione vogli che così procedino, ma io son cieco per poter vederla.

✉ 1608-09-30 à Jérôme Groslot de Lisle : La partita di fra Fulgenzio, io la stimo per le qualità dell'huomo che per questo rispetto converrebbe haverne piacere, ma perché, considerati li particolari, mi si rendo dubio che sotto non ci sij qualche cosa di coperto importante. Egli parti di qui con salvo condotto del nuncio, passò per le terre della Chiesa, incontrato et favorito. Gionto in Roma, ha ricevuto dal papa assignatione di spese pubbliche per sé et per tre seritori. Ha havuto da Sua Santità favorite et longhe audienze et specialmente, già due settimane, stette col pontefice due hore ben grosse, restando di fuori il padre generale delli giesuiti, con grand'impacienza che fosse inanzi a lui ammesso quel frate et dovesse aspettar tanto egli, solito esser preferito a qualunque gran prelato di Corte. Scrive fra Fulgenzio a suoi amici qua, che egli tornerà presto a Vinezia. Quelli tanti che nelle controversie passate si sono adoperati a favore del pontefice, restano mal sodisfatti, vedendosi negletti et favorito un contrario.

✉ 1608-09-30 à Antonio Foscarini : La partita di fra fra Fulgentio non è perdita, non merita esser considerata né stimata, ma bene il modo come egli è trattato di là. Certa cosa è che il papa lo spesa con tre servitori, che li dà audienze, et longhe ; e, già due settimane, essendo esso fra Fulgentio ed il generale de' gesuiti per havere udienza, fu preposto fra Fulgenzio ed, introdotto, stette col papa due hore, con impatienza estrema del generale, il quale anco partì noiato per la dimora. Quelli che si sono adoperati a scrivere per il papa si lamentano di restar senza favori e veder favorito, così grandemente, un avversario. Io non so intender questa politica ; mi par che sij incitar molti ad offendere, quando si aspetti non solo facile perdono ma premio ancora dell'offesa. Dubito che sotto questo miele vi sia ascoso qualche veneno, che il solo tempo scuoprirà.

✉ 1608-11-11 à Jérôme Groslot de Lisle : La partita di fra Fulgentio, in verità, non fu offesa pubblica, perché egli non era servitor publico, non stipendiato, non pigliato particolarmente in protettione, se no solamente per la legge generale fatta, che tutti li ecclesiastici che non hanno servato l'interdetto fossero sotto la protettione del principe. Meno a fra Fulgenzio fu mai comunicata cosa alcuna secreta, né meno mai dimandati parere suo ; egli ha predicato, come fece, di sua volontà, onde non si vede perché si possi dolerci della sua partita. Veramente, non è ingiuria alla Republica, se non che sij stato fatto per ingiuriarla et che tutttavia si reputi che ciò sij una ingiuria fattagli. Si è fatta a Roma gran demostratione per la sua andata, hora le cose sono raffredate o perché lo scoprino pazzo, come egli è, o perché da principio dissegnassero che la cosa tornasse dove si vede che s'invia. Comune opinione è che egli havera breve vita.

✉ 1610-02-16 à Francesco Castrino : Non da dirli di nuovo, se non che, già dieci giorni in Roma, andarono doi notarij con vinti birri la notte al monastero di San Pietro Montorio, habitatione di quel fra Fulgentio cordelliero che già 18 mesi andò a Roma con salvocondutto, et levorono della sua camera le scritture, denari et altre cose, non havendolo trovato lui che era in un altro monastero chiamato Ara Celi dove andorono immediate et lo

presero et condussero preggione in Torre di Nona in secreta, dove ancora sta, la causa si dice perché si sij doluto del papa. Hanno sparso fama d'haverli ritrovato un ritratto d'una sua favorita, che dicono esser in Venetia : cosa che non vien creduta. E ben certo che de qua immediate questi ministri del pontefice hanno mandato a Roma le informationi secrete prese contro di lui già nelli tempi della controversia. La opinione è che la sua vita non debbi haver buon fine.

✉ 1610-03-20 à Francesco Castrino : Quel frate Fulgentio cordelier che fu messo preggione in Torre di Nona di Roma, come le scrissi dieci giorni, doppo fu trasferito nelle preggioni dell'Inquisitione, dicendosi che le sij stato trovato lettere di longa trattatione tenuta in Inghilterra con disegno di rifuggir là.

✉ 1610-04-22 à Philippe Duplessis-Mornay : Pater Fulgentium Romam adijt, publice fide habita a papa, quod nihil ageretur contra ejus honorem. His 18 mensibus, hortati sunt ut abiuraret ; noluit. Hæc est vera causa carceris, color vero quod meditatus fuerit fugam in Angliam.

✉ 1610-07-20 à Francesco Castrino : Se bene io credo che ella havera inteso da Roma, non voglio però restar di dirli che la domenica a 4 del presente fu prononciata sententia di morte contro fra Fulgentio cordelier, il quale per haver predicato in Venetia nel tempo dell'Interdetto contro li abusi della corte romana era in desgratia del pontifice, per racquistare la quale andò a Roma nell'agosto 1608 con amplissimo salvocondotto et vi restò, come pareva, honorato fino alli 5 febraro prossimo quando fu impregionato. Le colpe oppostegli sono diverse, tutte però di parole ; le principali sono : che San Pietro non fu capo de gl'apostoli, né il papa capo della Chiesa ; che il papa non può far vescovi ; che nella Chiesa romana vi sono molte heresie. Li è anco opposto che tenesse commercio di lettere con protestanti di Germania et altri di Inghilterra. Se il fine suo sij stato con pentimento et mutatione di opinione, o con perseverentia in queste, si parla tanto variamente che per ancora non vi è certezza, ma a' 5 egli fu impiccato et abbruciato. Non manca chi crede che le oppositioni non siano vere ma finte ; il che sij come si voglia, l'attione è delle solite alla corte romana.

✉ 1610-08-03 à Jérôme Groslot de Lisle : So che Vostra Signoria sarà curiosa d'intendere con qualche verità l'infelice fine di fra Fulgentio, poiché ella l'ha conosciuto et tanto più quanto sarà diversamente rapresentato. Per ancora io non so il tutto certamente et vado molto cauto in credere dove non ho buoni fondamenti ; per il ché la narratione che li farò sarà vera, ma vi mancherà qualche cosa. Partì fra Fulgenzio, come Vostra Signoria sa, al principio d'agosto 1608, con patente di salvocondotto amplissimo, con particolar clausola che non si sarebbe fatta cosa alcuna contro l'honor suo. Gionto là, trattarono che abiurasse et che facesse penitenza publica, egli negò constantissimamente, allegando il salvacondotto. Finalmente, perseverando nella negativa del far penitentia publica, si contentò di far un'abjuratione secretissima inanzi un notario et due testominij, con nuova dichiaratione delli cardinali che s'intendesse senza nessun suo dishonore et senza nessun suo pregiudicio. Passò fra Fulgenzio, parte ben parte mal veduto, sino al febraro prossimo passato, quando una sera, sprovistamente, fu mandato dal cardinal Panfilio, vicario del papa, li birri che lo presero, pretendendo che egli havesse fatto non so che di spettante al suo ufficio et fu messo priggione in Torre di Nona, dove stanno li rei di delitti comuni. Diedero poi di mano sopra le scritture sue et, scrutiniate quelle, lo trasportarono dalla prigione sudetta alle prigioni dell'Inquisitione. Là, li fu dato tre imputationi : una che havesse tra li suoi libri alcuni prohibiti, la seconda che tenesse commercio di lettere con heretici d'Inghilterra et Germania, la terza che vi fosse una scrittura di sua mano, la quale conteneva diversi articoli contro la dottrina caholica romana, in particolare, che san Pietro non era sopra gl'altri apostoli, che il papa non è capo della Chiesa,

che non può commandare alcuna cosa oltre le commandate da Christo, che il concilio di Trento non fu né generale né legitimo, che nella Chiea romana vi sono molte heresie ad altrettante cose in buon numero. A queste imputationi egli rispose : quanto alli libri di non sapere che fussero proibiti, quanto alli commercij di lettere che quelle persone a chi scriveva e da chi riceveva lettere non erano denonciate ; quanto alle scritture di sua mano che quelle erano imperfette e non vi era l'opinione sua ma erano solo memorie per voler far considerationi sopra quelle materie. Delle quali risposte non sodisfacendosi l'Uffico, determinarono di venir contro di lui alla tortura ; il che intimatoli, egli rispose che non era soggetto di sopportar tortura ma che facessero quel che piaceva loro ché si rimetteva alla loro misericordia. Il giorno 4 di luglio, fu condotto in chiesa di San Pietro dove era indi il numero di persone. E là posto sopra un solaro, furono lette le sue colpe et fatta la sentenza che dovesse esser escluso dal gremio della santa Chiesa come heretico relasso et consignato al governatore di Roma per esser castigato ; con preghiere però che non fosse punito di pena di sangue. A questa cerimonia che durò qualche hora, fra Fulgenzio stette sempre guardando in alto né mai parlò. La comune opinione fu che egli havesse un sbavaglio in bocca. Finita la cerimonia, fu condotto nella chiesa San Salvador-in-Lauro e là degradato ; et la mattina seguente, in piazza di campo dei Fiori, fu impiccato et abbrucciato.